Ce **11 juillet 2019**, les organisations syndicales étaient invitées par le Directeur à une seconde réunion point d'étape sur la géographie revisitée en Ardèche.
L'avis de tempête perdure, même si en terme de communication les mots « priorités », « bénéfice » reviennent souvent, comme si cette destruction du réseau avait des conséquences minimes sur les conditions de vie et de travail des agents.

Une chemise nous a été remise, comprenant 4 fiches de travail à l'état de projet que nous vous ferons suivre par un courriel séparé et qui feront l'objet de discussions nationales à la rentrée :

- fiche n°1 : mesures d'accompagnement financier des agents CONCERNES par les réorganisations : c'est un plan social sans moyens financiers. Dans sa grande largesse, l'administration prévoit le remboursement des frais de transport et de repas pour les agents qui se rendront dans un point de contact pour y assurer une permanence;

- fiche n°2 : réorganisation du réseau comptable du service public local
  Le directeur va faire son marché dans le vivier des A+ du département, mais y aura-t-il de la place pour recaser tout le monde? D'autant plus que les postes comptables « survivants » feront l'objet d'un reclassement par la DG...

- fiche n°3 : création de mouvements spécifiques de mutations « Nouveau réseau de proximité
  La priorité supra-départementale dont il est question dans la fiche s'entend lors d'un transfert de mission dans un autre département. Par exemple, les collègues de la trésorerie de Coucouron dont les missions sont transférées sur Aubenas, ne seraient aucunement prioritaires pour aller sur Le Puy.
  ATTENTION : il est précisé qu'une demande exprimée au titre du mouvement « Nouveau réseau dévasté » primerait toute autre demande exprimée par l'agent dans d'autres mouvements établis au titre de la même année.

- fiche n°4 : règles applicables aux réorganisations de services à l'intérieur d 'une direction
  Trop de priorités tuent la priorité. On nous vend la possibilité de « bénéficier » de nombreuses priorités censées préserver les agents, mais ce qu'il faut retenir, c'est la perte de la garantie du maintien à résidence, au « profit » de la seule garantie du maintien au département sur un emploi vacant.

Un tableau « Questions/réponses » anonymisé, reprenant les premières interrogations des agents, nous a été fourni. Les réponses apportées dans ce document sont souvent partielles et/ou d'une portée générale.
En tout état de cause, aucune garantie n'est apportée quant au devenir du réseau à compter de 2023. Pas plus de certitudes en ce qui concerne le volume des suppressions d'emplois à venir, ni le calibrage des quelques services qui survivraient en Ardèche.

Nous demandons le retrait pur et simple du projet de géographie revisitée en Ardèche.
Nous ne ferons pas de co-gestion pour alléger la culpabilité rampante de nos décideurs. Nous appelons les agents du département à faire montre de la plus grande solidarité, privilégiant l'action collective (courriels sur la balf nouveau réseau, distribution de tracts sur les plages variables, signature de pétitions, interpellation des élus, participation la plus large possible aux HMI, et toute forme d'actions à venir que proposera l'intersyndicale)